

**/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /**

**Condamnation du maire de Cousolre : l'AMF s'inquiète de cette décision qui risque d'encourager les incivilités et agressions à l'encontre des maires**

L'AMF prend acte de la décision de justice de ce jour qui a condamné le maire de Cousolre, dans le Nord, à 1.000 euros d'amende avec sursis, 250 euros de dommages et intérêts ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante pour avoir giflé un adolescent.

Jacques Pélissard tient à apporter le soutien de l'AMF au maire de Cousolre dans cette épreuve. Tout d'abord, il tient à exprimer son indignation face au réquisitoire et au ton du procureur qui s'en est pris violemment à l' élu sans tenir compte du contexte de la commune, lui disant notamment : *"Le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire! ! Vous avez votre récompense : la notoriété et votre statut de victime expiatoire !"*. L'emprunt d'une phrase de notre hymne national dans le cadre d'un réquisitoire correctionnel envers un élu de la République est inacceptable.

Jacques Pélissard craint par ailleurs que cette décision n'encourage les actes d'incivilités, d'insultes, voire d'agressions envers des maires. Celles-ci se multiplient depuis plusieurs années et sont hélas trop rarement suivies de poursuites pénales à l'encontre de leurs auteurs.

Jacques Pélissard tient à rappeler, non seulement aux citoyens mais aussi aux pouvoirs publics qui en sont les garants, l'importance du respect dû aux maires, qui défendent les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, et qui tissent quotidiennement le lien social au sein de notre République.

**Contacts Presse :**  
Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
toberle@amf.asso.fr